Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260703-DEL058_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 29 juin 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Romain GOURLAY ayant donné procuration à Mme Cécilia JAFFRY et de M. Marc SAVINA ayant donné procuration à M. Samuel PERENNOU.
Secrétaire : Mme Mathilde CONTY.

N° 2026/058 Finistère Ingénierie Assistance : annulation de la délibération n°2026/036 et renouvellement de l'adhésion 2026

La commune de Confort-Meilars est adhérente à l'Etablissement Public Administratif Finistère Ingénierie depuis 2024.

Cet organisme est chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Par délibération en date du 3 avril 2026, le conseil municipal a renouvelé son adhésion en 2026, pour un coût de 569.40 €.
Or, il s'avère que les critères de calcul étaient erronés.

Conformément aux statuts du 7 mars 2014, modifiés, le montant annuel de l'adhésion 2026 s'élève à :
- 0,65 centimes d'euros par habitant DGF pour une commune.

Le calcul du montant dû pour Confort-Meilars a été effectué sur la base de la population INSEE de la commune soit 876 (montant de la cotisation 569.40 €) au lieu de la population DGF qui est égale à la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane qui est de 939 (montant de la cotisation (610.35 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
- **ANNULE** la délibération n°2026/036,
- **RENOUVELLE** l'adhésion 2026 pour un montant de 610.35 €.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS 29730 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU